



*Municipalité de
St-Jacques-de-Leeds*

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée,
QUE :

En raison de la situation de la pandémie dans la région de Chaudière-Appalaches, la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 8 MARS EST DEVANCÉ AU 1 MARS 2022 et se tiendra à huis clos (sans la présence du public).

L'enregistrement audio de la séance du conseil sera disponible sur demande à la municipalité.

L'application de cette mesure sera revue pour les autres séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal.

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent adresser des questions aux membres du conseil, sont invités à transmettre leurs questions par écrit, par l'entremise du directeur général, au plus tard à 16h00 le jour de la séance, par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- Par courriel à dg@saintjacquesdeleeds.ca
- En apportant leurs questions écrites au bureau municipal à l'attention du directeur général.
-

Les questions devront respecter les règles habituelles :

- Identification du citoyen : prénom et nom
- Libellé de la question : concision et précision

Pour toutes autres questions, les citoyennes et citoyens sont invités à contacter le bureau municipal au 418 424-3321 poste 222.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sonia Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, 405 Principale, Saint-Jacques-de-Leeds, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 11 février 2022, entre 9h00 et 12h00, les copies nécessaires aux endroits désignés par le conseil.

Signé à Saint-Jacques-de-Leeds ce 11 e jour de février 2022.

Sonia Tardif

Sonia Tardif, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière